

---

*Régie autonome des transports parisiens (RATP)*

**Décision du 19 septembre 2006 portant délégation  
de pouvoirs à M. Henrion (Alain)**

NOR : *EQUT0611970S*

Note générale n° 2006-49

En application des dispositions de l'article 7 des statuts de la caisse de coordination aux assurances sociales, M. Henrion (Alain), responsable de l'unité politiques sociales, salariale et de prévention au département gestion et innovations sociales, est chargé, à compter du 12 juillet 2006, de me représenter au conseil d'administration de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP et, à ce titre, d'assurer la présidence de ce conseil.

*Le président-directeur  
général,  
P. Mongin*

La présente délégation abroge et remplace la note générale n° 2006-31 du 20 juillet 2006.